



***Compte - rendu du Comité Syndical 2022-3
du 7 Avril 2022
à 18 heures Salle Henri Servant Varilhes***

Délégués : Régis ALESINA, Michel AUDINOS, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Yves DELRIEU, André DUPUY, Monique DUPRE GODFREY, Philippe FABRY, Germain FLORES, Alain GARNIER, Béatrix GUIRAULT, Olivier Hilaire, Alain MARFAING, Christian MAZAS, André PECHIN, Jean Emmanuel PEREIRA, René ROQUES

Absents : Jérôme CROUZIL, Bernard DEFFARGES, Martine LE LOSTEC, Yves MARCEROU, Christian MAZAS, Marc MIRANI, Denis MIRAGLIAS, Michel SABATIER

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacé(es) par un suppléant : Denis BELARD, Alexandre BERMAND, Didier BLANCO, Joël CAZAJUS, Monique DUPRAT, Jean Louis FUGAIRON, Daniel GERAUD, Monique GONZALES, Régis GRANGE, Yannick JOUSSEAUME, Jean-Jacques MARFAING, René PACHER, Cécile POUCHELON, Jean-Louis RÉMY, Jean Claude SERRES

Procuration : Jean LOPES donne procuration à Alain MARFAING

Personnes assistant à la séance, sans participation au vote :

Mesdames Marie BERTHELOT -Directrice du SYMAR-Val d'Ariège - et Élodie AUGÉ - Gestionnaire administrative - Comptable.

Secrétaire de séance : M. Henri BENABENT.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal des séances du 15 février et du 30 mars 2022
2. Compte administratif et compte de gestion 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Budget primitif 2022
5. Programme prévisionnel des travaux forestiers 2022 (gestion régulière de la ripisylve et plantations) et demandes de subvention
6. Informations diverses.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Michel AUDINOS commence la séance en souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour cette séance du comité syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il remercie les quinze délégués présents, de toute leur disponibilité, en nommant ceux qui se sont excusés et qui ne pouvaient pas se trouver ici ce soir. En période sanitaire, le quorum est établi au 1/3 des délégués. Le quorum est donc atteint.

Cependant l'État annonce la fin de période de crise sanitaire en juillet, il souligne la présence nécessaire des vices présidents et délégués pour les réunions en vue d'un retour au quorum plein. L'implication des élus est importante également pour la vie du syndicat. Si cette implication n'est pas possible par l'écu actuel, il faudra voir au niveau des intercommunalités de changer pour quelqu'un plus disponible et intéressé pour participer aux réunions afin d'avoir le quorum aux réunions.

Monsieur Michel AUDINOS annonce l'ordre du jour.

1 – Adoption du procès-verbal des comités syndicaux du 15 février et 30 mars 2022

M. Michel AUDINOS demande s'il y a des questions sur les compte-rendus du 15 février et 30 Mars 2022.

M. André PECHIN demande si la convention de quasi régie avec la CCBA est bien cadrée juridiquement.

M. Michel AUDINOS répond que nous allons prendre de notre côté un avis juridique même si ça a un coût et voir avec les deux préfectures concernées par cette convention. Afin de montrer notre bonne foi sur le sujet.

Mme Marie BERTHELOT se veut rassurante car cette convention a été proposée par les juristes de l'ATD 31 et de la Communauté des Communes du Bassin Auterivain (CCBA). Elle permet aux deux structures de s'associer pour exercer deux compétences de façon conjointe, la GEMAPI pour le SYMARVA et l'insertion sociale par l'emploi pour la CCBA.

M. Henri BENABENT explique également que cette collaboration avec nous est ancienne, même si elle avait une autre forme juridique jusqu'il y a peu de temps.

M Michel AUDINOS annonce que Madame Karell RODRIGUEZ, future assistante de direction, arrivera le 11 avril prochain pour assister Madame Marie BERTHELOT dans ses différentes tâches administratives de direction.

M. Michel AUDINOS met au vote les procès-verbaux des séances du 15 février et 30 mars 2022.

M Michel AUDINOS remercie Elodie AUGÉ nouvellement arrivée au SYMAR en tant que gestionnaire administrative comptable qui a fait le compte rendu du conseil syndical du 30 Mars, pour son implication.

⇒ 14 votes pour / 1 abstention (car l'écu était absent aux séances).

2 – Compte administratif et compte de gestion 2021

❖ Compte de gestion 2021

M. Henri BENABENT présente les résultats du compte de gestion dressé par Madame la Perceptrice de Luzenac.

Ils sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

71920 - SYMAR VAL D'ARIEGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 339 832,42	902 233,75	3 242 066,17
Titres de recettes émis (b)	570 638,87	644 807,36	1 215 446,23
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	570 638,87	644 807,36	1 215 446,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 339 832,42	902 233,75	3 242 066,17
Mandats émis (f)	474 020,17	572 241,48	1 046 261,65
Annulations de mandats (g)	17 664,00		17 664,00
Dépenses nettes (h = f - g)	456 356,17	572 241,48	1 028 597,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	114 282,70	72 565,88	186 848,58
(h - d) Déficit			

71920 - SYMAR VAL D'ARIEGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	797 589,40		114 282,70		911 872,10
Fonctionnement	237 585,81		72 565,88		310 151,69
TOTAL I	1 035 175,21		186 848,58		1 222 023,79
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 035 175,21		186 848,58		1 222 023,79

Ajusté avec ordonnateur sur derniers bordereaux pris en charge BM 73 + BM 1 ANNULATIF et BT 37

Le résultat du compte de gestion présente un solde excédentaire de 186 848.58€.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 en investissement est de 911 872.10€ et en fonctionnement de 310 151.69€.

Nous avons donc un fonds de roulement de 1 212 024€.

M. BENABENT explique que nous sommes en pleine réorganisation et s'excuse pour la transmission tardive des documents. M. Henri BENABENT met ensuite au vote le compte de gestion.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

❖ Compte administratif 2021

M Michel AUDINOS présente le compte administratif.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		797 589.40		237 585.81		1 035 175.21
Opérations exercice	456 356.17	570 638.87	572 241.48	644 807.36	1 028 597.65	1 215 446.23
Total	456 356.17	1 368 228.27	572 241.48	882 393.17	1 028 597.65	2 250 621.44
Résultat de clôture		911 872.10		310 151.69		1 222 023.79
Restes à réaliser	1 658 580.05	963 838.37			1 658 580.05	963 838.37
Total cumulé	1 658 580.05	1 875 710.47		310 151.69	1 658 580.05	2 185 862.16
Résultat définitif		217 130.42		310 151.69		527 282.11

M Michel AUDINOS sort de la salle.

M Henri BENABENT met au vote le compte administratif.

Il est adopté à l'unanimité.

3 – Affectation des résultats 2021

M. Michel AUDINOS présente l'affectation des résultats 2021, résumée dans le tableau ci-après.

Résultats du budget de fonctionnement en 2021

Résultats 2020		Résultats 2021		Evolution 2020/2021
Excédent reporté 2019	260 422.10 €	Excédent reporté 2020	237 585.81 €	
Résultat de l'exercice 2020	-22 836.29 €	Résultat de l'exercice 2021	72 565.88 €	
Résultat de clôture 2020	237 585.81 €	Résultat de clôture 2021	310 151.69 €	
R002	237 585.81 €	R002	310 151.69 €	+30%

Résultats du budget d'investissement en 2021

Résultats 2020		Résultats 2021		Evolution 2020/2021
Excédent reporté 2019	741 936.13 €	Excédent reporté 2020	797 589.40 €	
Résultat de l'exercice 2020	55 653.27 €	Résultat de l'exercice 2021	114 282.70 €	
Résultat de clôture 2020	797 589.40 €	Résultat de clôture 2021	911 872.10 €	
Solde RAR 2021		Pas besoin de financement	-694 741.68 €	
R001	797 589.40 €	R001	911 872.10 €	+14%

Résultat budget de fonctionnement : 310 151.69€

M. Michel AUDINOS propose d'affecter cet excédent au compte R002.

Résultat budget d'investissement : 911 872.10€

M. Michel AUDINOS propose d'affecter c'est excédent au compte R001.

M. Michel AUDINOS met au vote cette proposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Budget primitif 2022 - Rattachement de charges et produits

M. Michel AUDINOS présente le budget primitif 2022 par chapitre. Les nécessités budgétaires déterminent ensuite les participations prévisionnelles des adhérents (communautés de communes et communauté d'agglomération) selon la clé de répartition. En 2022, proposition de solliciter les adhérents à hauteur de 641 269€ (soit 433 226€ pour le budget de fonctionnement et 208 043€ pour le budget d'investissement).

○ Budget de fonctionnement

Plusieurs questions de l'assemblée sur les différentes augmentations des dépenses fonctionnement :
Réponses M. Michel AUDINOS :

- ✓ augmentation des frais réguliers car il y a une hausse des coûts due notamment à la crise sanitaire (frais de carburant par exemple). De plus, nous sommes dans une année transitoire du fait de l'acquisition des nouveaux locaux à Foix.
- ✓ Les dépenses au compte 6218 ont augmenté : une personne mise à disposition du SYMARVA, en plus des prestations administratives de T. Maurel qui sont prise en charge au 2/3 par la CCBA.
- ✓ Les dépenses « fêtes et cérémonies » au 6237 sont augmentées car il est prévu une inauguration des nouveaux locaux de Foix.
- ✓ Les dépenses de personnel ont augmenté du fait des différents recrutements (animateurs PAPI essentiellement) qui sont prévus.
- ✓ Les indemnités des élus ont un peu augmenté. En effet nous avons élu un 8^{ème} président en cours de l'année dernière. M AUDINOS commente qu'après consultation de ce qui se pratique dans les syndicats voisins nous avons décidé de pratiquer quasiment la même rémunération.

❖ Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Chapitre 011 charges courantes de fonctionnement : 414 107.47€
- ✓ Chapitre 012 charges de personnel : 466 396€
- ✓ Chapitre 65 Autres charges de gestion : 48 510€
- ✓ Chapitre 66 : 2 400€
- ✓ Chapitre 67 : 3 000€
- ✓ Chapitre 22 dépenses imprévues : 40 000€

⇒ Total des dépenses réelles 679 735.25€

⇒ Total des dépenses réelles et d'ordre 1 011 719.22€

❖ Recettes de fonctionnement : 1 011 719.22€

- ✓ Chapitre 013 Charges de personnel : 256.44€
- ✓ Chapitre 74 Dotations et Participations : 679 476.81€
- ✓ Produits exceptionnels : 2€
- ✓ Chapitre 042 : 268 341.72€
- ✓ ROO2 : 310 151.69€

❖ Participation prévisionnelle des adhérents au budget prévisionnel 2022

SYMAR Val d'Ariège - participation prévisionnelle des adhérents au budget prévisionnel 2022

Version du 22/03/22 validée en Bureau Syndical puis lors du DOB le 29/03/22

Adhérent	Clé de répartition 2022 - 40% pot financier /40% pop totale INSEE sur BV/ 20% surf BV	BF 2022	BI 2022	Total 2022
CCHA	17.71%	76 724 €	36 844 €	113 569 €
CCPT	8.32%	36 044 €	17 309 €	53 354 €
CAPFV	25.35%	109 823 €	52 739 €	162 562 €
CCPAP	23.98%	103 888 €	49 889 €	153 776 €
CCBA	19.77%	85 649 €	41 130 €	126 779 €
CCPO	0.42%	1 820 €	874 €	2 693 €
CCTL	4.45%	19 279 €	9 258 €	28 536 €
L'ensemble	100.00%	433 226 €	208 043 €	641 269 €
Rappel total 2021		410 000 €	253 255 €	663 255 €
Evolution des cotisations de 2021 à 2022		5.66%	-17.85%	-3.31%

❖ Aides publiques attendues :

- ✓ Agence de l'eau Adour Garonne 221 903€
- ✓ Région Occitanie 7060€

Questionnement de l'assemblée :

Les subventions sont-elles à cheval sur plusieurs années ?

Mme BERTHELOT : effectivement les subventions sont versées en général sur deux années civiles, voire plus selon le projet concerné.

M. Michel AUDINOS fait remarquer à l'assemblée que comme expliqué auparavant les prestations administratives sont bien en recette au 2/3.

○ **Budget d'Investissement**

M. Michel AUDINOS et M. Henri BENABENT présentent le budget prévisionnel investissement.

❖ **Dépenses : 2 657 708.57€**

M. Alain GARNIER demande des explications sur le montant prévu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du futur siège (30 000€ au 2031), qui lui semble bien élevé. Idem pour le montant prévisionnel des travaux concernant les locaux 300 000€ (compte 213-18), il semblerait que ce soit plus cher que prévu.

M. Michel AUDINOS répond que c'est le coût du maître d'œuvre pour la rénovation des locaux achetés à Foix. L'enveloppe prévue est supérieure au coût réellement envisagé (environ 8900€TTC), car elle permet de ventiler notre excédent, comme sur le compte au 231-18. Cela coûte moins cher que les services d'un architecte.

Pour les marchés concernant la rénovation, nul besoin de faire de publicité pour un marché allant jusqu'à 120 000 € HT du fait des règles mises en place en période de crise sanitaire. Du coup, une demande de devis a été faite à plusieurs entrepreneurs locaux. Ces dépenses seront donc faites sur notre excédent d'investissement 2021.

Et certains travaux comme le changement de chaudière pour une chaudière à granulés de bois ou encore l'aménagement des extérieurs seront réalisés en 2023.

Dans les 366 449.85€ pour l'achat de la maison, les frais de notaire sont inclus. Ce sont des restes à réaliser, car le notaire avait déjà demandé un acompte lors de la signature du compromis de vente en 2021.

❖ **Recettes : 2 657 708.57€**

Explication donnée par Mme Marie BERTHELOT pour la nouvelle opération « études préalables au PAPI » une subvention a été accordée et nous redemanderons à être subventionnés pour cette opération les années suivantes.

Les recettes FCTVA correspondent à la récupération de la TVA sur les investissements réalisés en 2020.

Amortissement : chaque année, nous devons amortir certains travaux des années passées.

M. Michel AUDINOS met au vote le budget primitif 2022

⇒ **Voté à l'unanimité.**

○ **Rattachement des charges et produits :**

M. le Président explique que le rattachement des charges et produit à l'exercice est une obligation réglementaire demandée par la trésorière. Cette procédure consiste à faire apparaître dans le résultat de l'exercice seulement les charges et les produits qui s'y rapportent.

Nous constatons donc que le rattachement de charges ou produits sur le budget 2022 n'est pas significatif et nous approuvons la non-pratique des rattachements de charges et produits à l'exercice 2022 concernant le budget 2022.

M. le Président propose ensuite le rattachement des charges et produits présenté en séance.

⇒ **Voté à l'unanimité**

5 - Programme prévisionnel des travaux forestiers 2022 et demandes de subvention

M. Michel AUDINOS laisse la parole à Mme Marie BERTHELOT pour **la présentation des travaux forestiers prévisionnel 2022 :**

- ✓ le linéaire prévisionnel total de cours d'eau sur le territoire 09 est de 109 km de cours d'eau en gestion différenciée et 21,5 km en simple surveillance ;
- ✓ le linéaire prévisionnel total des cours d'eau en gestion régulière ou restauration sur le territoire 31 est de 17.2 km ;
- ✓ le linéaire prévisionnel total de plantations dans le 09 est de 2.9 km ;
- ✓ le linéaire prévisionnel total de plantations dans le 31 est de 11.2 km.

La présentation du territoire a été scindée en deux pour nos financeurs départementaux 09 et 31, dont les taux de subvention sont différents.

Pour le territoire du 31, les travaux sont gérés par l'équipe de quasi régie de la CCBA. Depuis quelques années nous développons les travaux de plantation, de façon plus importante sur la Haute Garonne car les cours d'eau sont dégradés, avec très peu de boisements en bordure de rivière.

En Haute Ariège peu de travaux prévus cette année : amont du Vicdessos et ruisseau des Moulines, car une grande partie a été faite en 2021.

Dans le Tarasconnais, nous aurons la Courbière et l'Arnavé principalement.

Sur le territoire de l'Agglomération Foix Varilhes, beaucoup de linéaire prévu (Ariège médiane, Arget et affluents, Méridic, Bedel et Carol).

Pour les Portes d'Ariège Pyrénées est prévu un tronçon d'Ariège à l'aval de Pamiers, la Lansonne en entretien et des plantations au bord de la Galage et du ruisseau la Palanquelle.

Pour le bassin Auterivain, La Mouillonne, L'Esquers et la Lichonne, plus des travaux sur parcelles publiques en restauration sur un secteur où nous n'avons pas de DIG (ex-CCLGA).

Les Terres du Lauragais n'ont pas de travaux prévus cette année, en attente de la future DIG en 2023.

Mais si de nouvelles opportunités sur parcelles publiques apparaissaient, il sera possible d'envisager des plantations.

M. Michel AUDINOS rappelle que nous n'avons pas un technicien par territoire donc il est important que toute personne qui voit un problème sur les cours d'eau doit nous le signaler afin que nous puissions intervenir.

M. Alain GARNIER signale un embâcle sur l'Arget, à la confluence du ruisseau de Baillès (Serres-sur-Arget).

M. Daniel BESNARD répond que ces travaux sont prévus dans la tranche 2022 ; ils ne relèvent pas de travaux d'urgence et seront réalisés par une entreprise dans le cadre de notre futur marché.

M. Philippe FABRY demande si le planning des travaux pour la PI présenté en bureau communautaire sera respecté.

M. Michel AUDINOS répond que oui, ce projet s'inscrit dans la prévention des inondations et la définition des zones à enjeux. Pour ce programme-là, nous avons l'aval des intercommunalités mais il y a des priorités à définir par les techniciens et des résultats attendus donc ce projet prendra plusieurs années.

M. BENABENT explique que pour nous protéger des inondations on devra réaliser un programme d'actions pour la prévention contre les inondations (PAPI).

L'Etat va financer grandement ce PAPI mais en amont il nous demande de réaliser des études préalables (PEP - programme de 3 ans).

Soixante-dix fiches actions vont être transmises à l'Etat, préfet coordinateur DDT 09 et 31 et DREAL pour qu'ils nous soutiennent financièrement sur ce PEP. Ces études devraient prendre 3 ans au total et les premiers travaux commenceront à la suite du PEP.

Mme DUPREY GODFREY : Au conseil syndical du mois de février, Guillaume NUTI avait dit qu'il y aurait de la pédagogie et de l'accompagnement pour les administrés dans les villages faisant partis des zones à enjeux notamment ma commune Lissac, afin de sensibiliser les personnes au risque inondation et apprendre les bonnes pratiques face à ce risque.

M. Henri BENABENT : Ces parties communication et culture du risque sont prévues dans le PEP, dès 2023.

M. Michel AUDINOS / M. BENABENT : Le personnel du syndicat est plein de bonne volonté mais reste à stabiliser et structurer. 2 postes devraient être financés dans le cadre du PEP.

Mme Marie BERTHELOT : Nous avons 151 communes sur le territoire donc ces actions ne pourront pas être faites même temps sur l'ensemble du territoire, mais tout d'abord sur des zones à enjeux prioritaires déjà ciblées.

Mme DUPREY GODFREY : Cette réponse justifiée va me permettre en tant que Maire de donner des explications concrètes aux administrés.

M. Michel AUDINOS : Normalement dans six mois, l'Etat se sera prononcé sur notre programme et nous aurons une vision claire à présenter pour les 3 années à venir.

M. Alain GARNIER : une étude de la DDT sur la vallée de l'Arget a redéfini les aléas inondation, mais les échanges avec la DDT n'ont pas été forcément fructueux.

○ **Le Financement des travaux forestiers 2022 :**

M. Michel AUDINOS indique que le coût des travaux sur l'ensemble du département de l'Ariège pour l'année 2022 est estimé à 243 226.16€ HT avec maitrise d'œuvre et 221 144.69€ HT sans la maitrise d'œuvre.

❖ **Plan prévisionnel de financement pour le département de l'Ariège :**

Financiers	Nature des travaux	Taux	montant de l'aide en euros HT
Conseil Départemental 09	Plantation (avec MOE)	10%	434.17
Conseil Départemental 09	Gestion courante (avec MOE)	15%	36 483.92
	et surveillance (avec MOE)		
Agence de l'Eau	Gestion courante, surveillance et plantation (sans MOE)	50%	112 530.85
Région Occitanie	Plantation (sans MOE)	20%	789.40
Autofinancement	Solde -taux variable selon travaux	20 ou 35%	97 329.52

❖ **Plan de financement pour le département de la Haute Garonne :**

Le coût des travaux sur l'ensemble du département de la Haute Garonne pour l'année 2022 est estimé à 106 536.75€ HT.

Financiers	Travaux	Taux	Montant travaux en € HT	Montant total demandé en € HT
Agence de l'Eau	Gestion courante	30 %	69 509,60 € Sur le territoire 31	20 852,88 €
Agence de l'Eau	Restauration, plantation	50 %	37 027,15 € Sur le territoire 31	18 513,58 €
Conseil Départemental 31	Gestion courante, restauration, plantation,	20 %	106 536,75 € Sur le territoire 31	21 307,35 €
Région Occitanie	Restauration, plantation	10 %	37 027,15 € Sur le territoire 31	3 702,72 €
Autofinancement	Solde		Sur le territoire 31	42 160,23 €

Monsieur le président soumet ces plans de financement au vote et plus précisément propose à l'Assemblée :

- d'approuver les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de l'Ariège, de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie pour les travaux du Programme 2022 des rivières du SYMAR – Val d'Ariège,
- d'approuver le plan de financement,
- de décider l'inscription au budget primitif 2022 des sommes nécessaires à la réalisation de l'opération,
- de décider qu'il sera pourvu à la réalisation des travaux par recours à la procédure du Marché à Procédure Adaptée,
- de désigner les agents du syndicat comme maîtres d'œuvre des travaux,

- de donner au Président tous pouvoirs pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération y compris les avenants éventuels.

⇒ **Vote à l'unanimité.**

Pas de question diverse.

M. Michel AUDINOS remercie tous les participants et clôture la séance.
La séance est levée à 20h00.